



**Aux : Honorable Mr. Ban Ki Moon, Secretary-General of the United Nations;
Honorable Dr. Margaret Chan, Director-General of the World Health Organization;
U.N. Member States**

Appel International:

Les scientifiques demandent une protection efficace contre les expositions à des champs électromagnétiques d'ondes non-ionisantes

Nous sommes des scientifiques engagés dans l'étude des effets biologiques et médicaux des champs électromagnétiques non ionisants (EMF). Sur base de recherches et de publications, nous avons de sérieux soucis concernant les expositions ubiquistes et sans cesse croissantes à des champs électromagnétiques générés par des appareillages électriques ou 'sans fil'. Cela inclut – mais ne se limite pas à cela – les appareils émettant des radiations en radiofréquences (RFR), les téléphones sans fil et leur station de base, les Wifi, les antennes de communication, les smart-phones et leurs stations relais, et les baby phones, ainsi que les appareils électriques et les infrastructures (utilisées pour délivrer de l'électricité) qui génèrent des champs électromagnétiques d'ondes à très basses fréquences (ELF EMF).

Support scientifique de notre préoccupation commune

De nombreuses publications récentes montrent que les EMF affectent tous les organismes vivants, et ce à des seuils bien inférieurs à ceux de la plupart des recommandations nationales et internationales. Ces effets comprennent un risque accru de cancer, un stress physiologique, une augmentation des radicaux libres, des dégâts génétiques, des changements structuraux et fonctionnels du système reproducteur, des déficiences de l'apprentissage et de la mémorisation, des désordres neurologiques, et des impacts négatifs sur le bien-être général des individus. Les dommages vont bien au-delà de l'espèce humaine : des preuves évidentes, toujours plus nombreuses, montrent les effets néfastes des ondes sur TOUS les végétaux et les animaux (d'une simple cellule, à l'abeille et aux mammifères).

Ces découvertes justifient notre appel, notre revendication, auprès des Nations Unies, et de tous les pays membres dans le monde, afin d'encourager l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à exercer une forte pression pour qu'on développe des recommandations nettement plus protectrices contre les EMF, que l'on prenne des mesures de précautions, et que l'on informe le public des risques pour la santé, particulièrement ceux encourus par les enfants et les fœtus en développement. En ne faisant rien, l'OMS faillit à son rôle, se dérobe à son devoir, qui est d'être la première, la principale agence internationale de la santé publique.

Les recommandations internationales concernant les ondes non ionisantes sont inadéquates

Les différentes agences qui ont établi des normes de sécurité n'ont pas réussi à imposer des recommandations suffisantes afin de protéger efficacement les êtres humains, et les enfants en particulier car ces derniers sont plus vulnérables aux effets occasionnés par les EMF.

La Commission Internationale pour la Protection contre les Radiations Non Ionisantes (ICNIRP) a établi, en 1998, les «Recommandations pour limiter les expositions aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques, créés par des ondes à variations temporelles, (exemple : pulsées) (jusqu'à 300 GHz)¹. Ces recommandations ont été acceptées par l'OMS et de nombreuses nations. L'OMS demande aux nations d'adopter les recommandations de l'ICNIRP, encourageant ainsi une harmonisation internationale des normes. En 2009, l'ICNIRP émet un document renforçant ses « recommandations » de 1998, car, selon elle, la littérature scientifique parue depuis 1998 n'a pas fourni de preuve évidente d'effets néfastes en-dessous des restrictions de base, et il n'est donc pas nécessaire de revoir, dans l'immédiat, les recommandations visant à limiter les expositions à des champs électromagnétiques de haute fréquences². Selon nous, les recommandations de l'ICNIRP ne prennent pas en compte les expositions de longue durée, ni les effets engendrés par des champs de faible intensité. Elles sont donc insuffisantes pour protéger efficacement la santé des hommes et la nature toute entière.

L'OMS a adopté la classification et le verdict de l'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) à propos des champs électromagnétiques de basses fréquences (ELF EMF) en 2002³, et des radiations dues aux radiofréquences (RFR) en 2011⁴. Cette classification et ce verdict établit que les EMF sont *des carcinogènes potentiels pour l'homme (groupe 2B)*. Bien que l'IARC ait émis ce verdict, l'OMS continue de maintenir qu'il n'y a pas suffisamment de preuves justifiant une réduction, une diminution quantitative des limites des expositions aux ondes.

Vu qu'il y a une controverse à propos des normes à respecter pour éviter tout effet néfaste, nous demandons que le « Programme Environnemental des Nations Unies » (UNEP) mette sur pied un comité indépendant pluridisciplinaire qui rechercherait des alternatives aux pratiques actuelles, alternatives qui pourraient diminuer substantiellement les expositions aux champs dus aux RF et ELF. Les débats de ce comité se dérouleraient de manière transparente et impartiale. Bien qu'il soit essentiel que l'industrie participe à ces débats, elle ne pourrait pas biaiser les discussions et conclusions du comité. Ce dernier fournirait son expertise aux Nations Unies et à l'OMS afin que ces organismes prennent les mesures de précautions nécessaires.

Ensemble, d'un commun accord, nous demandons aussi que

1. Les enfants et femmes enceintes soient protégés ;
2. Les normes et recommandations soient respectées ;
3. Les fabricants soient encouragés à développer des techniques sécurisantes ;

¹ <http://www.icnirp.org/cms/upload/publications/ICNIRPemfgdl.pdf>

² <http://www.icnirp.org/cms/upload/publications/ICNIRPStatementEMF.pdf>

³ <http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/vol80/>

⁴ <http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/vol102/>

4. Les firmes responsables de la création, transmission, distribution et gérance de l'électricité maintienne un voltage adéquat et emploi un matériel minimisant les courants néfastes ;
5. Le public soit informé des risques de l'énergie électromagnétique pour la santé, et des moyens permettant de réduire ces risques ;
6. Les personnes de profession médicale apprennent les effets biologiques de l'énergie électromagnétique, et reçoivent une formation pour savoir soigner les patients hypersensibles à l'électromagnétisme ;
7. Les gouvernements prônent la recherche sur les champs électromagnétiques et leurs effets sur la santé – recherche qui devrait se faire indépendamment des industries –, et impose aux industries de coopérer avec les chercheurs ;
8. Les médias négligent les relations financières d'experts avec l'industrie quand ils émettent leur avis sur les aspects « santé, sécurité » des techniques électromagnétiques ;
9. Des zones sans aucune radiation soient créées, et que
10. Les normes soient respectées non pas pour chacune des antennes placées en un lieu, mais bien pour l'ensemble des ces antennes (la norme pour chaque antennes devenant donc la norme usuelle divisée par le nombre d'antennes situées au même endroit).

Date de soumission prévue : May 11, 2015

Renseignements disponibles auprès d'Elizabeth Kelley, MA, Director, EMF Scientist.org, at info@EMFScientist.org.

Note: the signatories to this appeal have signed as individuals, giving their professional affiliations, but this does not necessarily mean that this represents the views of their employers or the professional organizations they are affiliated with.